



Assemblée générale

Distr. générale
25 juillet 2018
Français
Original : anglais

Soixante-treizième session

Point 72 b) de l'ordre du jour provisoire

**Élimination du racisme, de la discrimination raciale,
de la xénophobie et de l'intolérance qui y est associée :
application intégrale et suivi de la Déclaration
et du Programme d'action de Durban**

Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine

Note du Secrétariat

1. Au paragraphe 4 de sa résolution [36/23](#), le Conseil des droits de l'homme a demandé au Groupe de travail d'experts sur les personnes d'ascendance africaine de lui soumettre, ainsi qu'à l'Assemblée générale, dans le cadre de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, un rapport sur toutes les activités relatives à son mandat. Au paragraphe 11 de sa résolution [72/157](#), l'Assemblée a invité le Conseil à continuer de lui présenter un rapport sur les travaux du Groupe de travail par l'intermédiaire du Président de ce Groupe.

2. Conformément à la pratique établie visant à éviter les doublons, en 2018, le Groupe de travail a soumis un rapport annuel de synthèse à l'Assemblée générale et au Conseil des droits de l'homme. En conséquence, le Secrétariat a l'honneur d'appeler l'attention des membres de l'Assemblée sur le document [A/HRC/39/69](#).

* [A/73/150](#).

